

Les jeunes et la criminalité

par Kathryn Stevenson, Jennifer Tufts, Dianne Hendrick et Melanie Kowalski

Voici le scénario que tout parent redoute. Le téléphone sonne. C'est la police qui vous demande de venir chercher votre enfant qui vient d'être accusé d'une infraction criminelle. Heureusement, très peu de parents reçoivent pareils appels. En effet, contrairement à la croyance populaire, la criminalité juvénile n'est ni répandue ni à la hausse, bien au contraire. En 1997, moins de 5 % des jeunes Canadiens âgés de 12 à 17 ans (soit environ 121 000 jeunes) ont été accusés d'une infraction à une loi fédérale, et le taux de jeunes ainsi accusés est en baisse depuis 1991.

Il n'en demeure pas moins que certains jeunes ont bel et bien des démêlés avec la justice. Quels sont les événements dans la vie d'un enfant qui le conduisent à l'activité criminelle? Bien que les spécialistes ne s'entendent pas sur les causes de la criminalité et de la délinquance, la plupart seraient d'accord pour dire que le risque d'avoir des comportements antisociaux varie à la fois en fonction de la personnalité et des conditions sociales. Dans la première partie du présent article, nous examinons les jeunes contrevenants et les crimes qu'ils commettent; nous traitons ensuite des théories actuelles sur les causes de la criminalité chez les jeunes en regard du contexte social et économique du Canada.

Le vol est l'infraction la plus courante

L'accusation de vol est celle qui est le plus souvent portée contre des jeunes. En 1997, près de la moitié des jeunes accusés (49 %) ont été impliqués dans des crimes contre les biens¹, principalement des vols et des introductions par effraction. Les crimes de violence², qui incluent les voies de fait et les vols qualifiés, ont été beaucoup moins répandus, représentant environ 18 % des accusations portées, le reste étant d'« autres » infractions au *Code criminel* et d'« autres » lois fédérales. À titre de comparaison, une proportion plus

1. Les crimes contre les biens sont des actes illégaux perpétrés dans le but d'acquérir des biens sans qu'il y ait usage de violence ou menace de violence à l'endroit d'une personne.
2. Les crimes de violence impliquent l'usage de violence ou la menace de violence contre une personne.

TSC Ce qu'il faut savoir sur la présente étude

La plupart des données citées dans le présent article sont extraites du Programme de déclaration uniforme de la criminalité (Programme DUC) et du Programme révisé de déclaration uniforme de la criminalité (Programme DUC révisé). En place depuis 1962, le Programme DUC est une enquête représentative à l'échelle nationale qui consiste à enregistrer le nombre d'actes criminels déclarés à la police. Ce programme vise à recueillir de l'information sur le nombre de personnes accusées, selon le sexe et selon qu'il s'agisse d'un contrevenant adulte ou d'un jeune contrevenant. Les incidents qui mettent en cause plus d'une infraction sont enregistrés sous les infractions les plus graves; les infractions moins graves sont donc sous-dénombrées.

Le Programme DUC révisé de déclaration uniforme de la criminalité a été mis au point en 1984 (et est mené depuis conjointement avec le Programme DUC) dans le but de recueillir des renseignements détaillés sur les actes criminels. L'information recueillie par le biais du Programme DUC révisé porte entre autres sur l'âge et le sexe de l'accusé et de sa victime, le lien entre la victime et l'accusé, les blessures subies durant un crime de violence, le lieu de l'incident ainsi que la présence ou non d'une arme. Les données de 1997, qui ont été recueillies auprès de 179 services de police de six provinces (Nouveau-Brunswick, Québec, Ontario, Alberta, Saskatchewan et Colombie-Britannique), représentent environ 48 % du volume national de crimes. Ces données ne sont pas représentatives à l'échelle nationale.

élevée de jeunes avaient été accusés de crimes contre les biens (67 %) en 1987, alors que les crimes de violence (9 %) et l'ensemble des autres infractions représentaient une proportion plus faible.

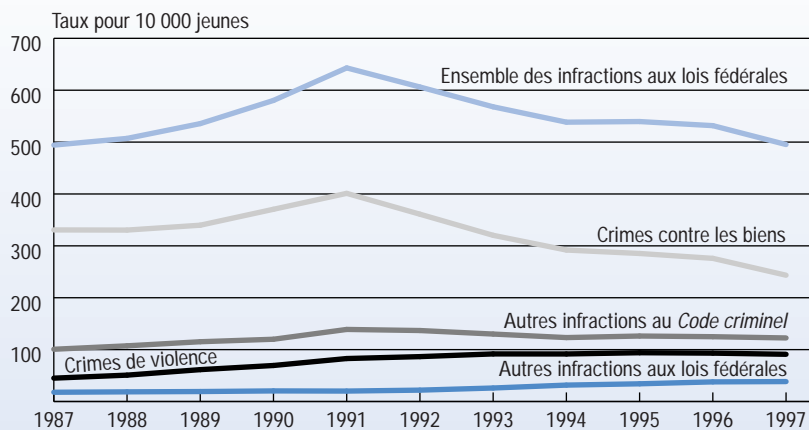
Le nombre total d'accusations au criminel portées contre des jeunes a augmenté de 1987 à 1991, année où il a atteint un sommet; ce nombre a ensuite commencé à diminuer et, en 1997, le taux était pratiquement inchangé par rapport à 1987. En revanche, le taux de crimes de violence chez les jeunes a

doublé (102 %) durant cette décennie. Certains experts se demandent toutefois si ces chiffres indiquent une véritable augmentation des crimes de violence ou s'ils ne font que refléter des changements d'attitudes qui ont eu pour effet d'accroître la déclaration des crimes, en particulier des voies de fait simples³. Prenons l'exemple suivant : avec l'adoption de stratégies plus rigoureuses en faveur de la « tolérance zéro », les élèves qui sont impliqués dans des bagarres dans la cour d'école, et qui étaient auparavant punis par le directeur d'école, sont aujourd'hui plus susceptibles d'avoir affaire à la police et de se retrouver dans les « statistiques juridiques ».

Les voies de fait simples, les voies de fait graves et les vols qualifiés forment la majeure partie des crimes de violence, les voies de fait simples étant de loin les plus répandues. D'un autre côté, le nombre de jeunes accusés d'homicide (54 jeunes en 1997) représente une très faible proportion des jeunes accusés

3. Les voies de fait simples constituent la forme la moins grave d'agression et elles incluent les bousculades, les gifles, les coups de poing ainsi que les menaces verbales proférées à l'endroit d'une personne. Les voies de fait graves incluent le port, l'utilisation ou la menace d'utilisation d'une arme contre une personne, les agressions causant des lésions corporelles ou, dans les cas les plus graves, les voies de fait blessant ou défigurant une personne ou mettant sa vie en danger.

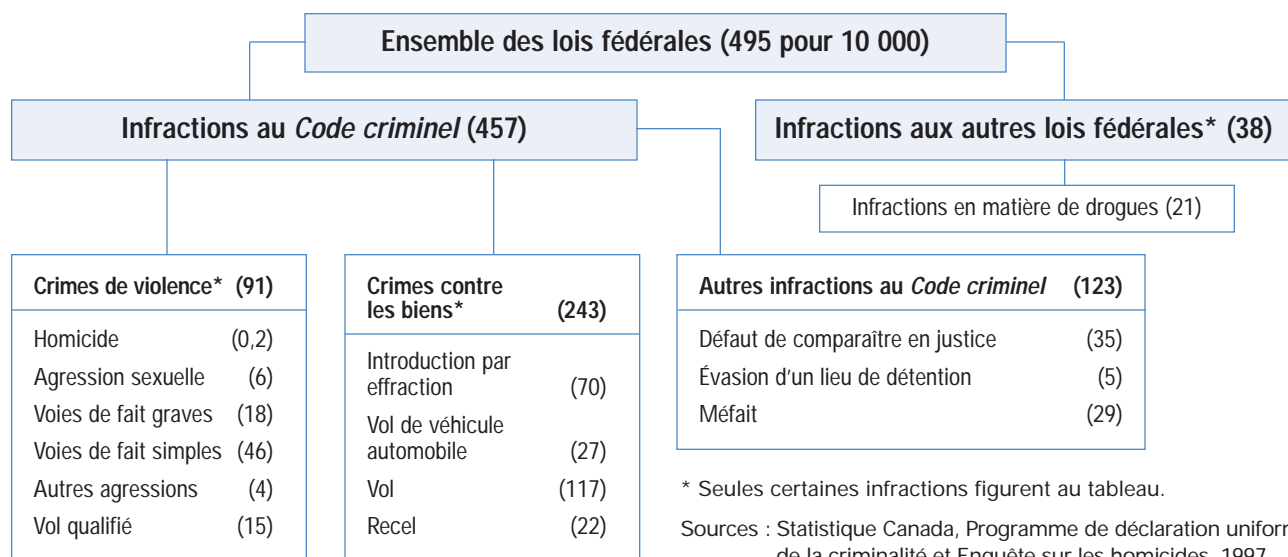
TSC Depuis 1991, le taux global de criminalité juvénile est en baisse



Nota : Le taux de jeunes accusés n'inclut que les jeunes de 12 à 17 ans qui ont été arrêtés et accusés par la police. Le taux de crimes déclarés par la police peut varier en fonction des modifications apportées aux lois, des pratiques policières, des attitudes de la collectivité, de la volonté du public de déclarer les crimes, ainsi que du recours à des mesures de rechange (actions autres que des procédures judiciaires à l'égard d'un jeune soupçonné d'avoir commis une infraction).

Sources : Statistique Canada, Programme de déclaration uniforme de la criminalité et Enquête sur les homicides, 1997.

TSC Taux de criminalité pour 10 000 jeunes pour les types d'infractions aux lois fédérales



* Seules certaines infractions figurent au tableau.

Sources : Statistique Canada, Programme de déclaration uniforme de la criminalité et Enquête sur les homicides, 1997.

d'une infraction criminelle (soit environ 2 pour 100 000). Au cours des 10 dernières années, le nombre réel de jeunes accusés d'homicide a fluctué considérablement, de 36 en 1987 à un sommet de 68 en 1995.

Les garçons de 16 et 17 ans sont les plus susceptibles d'être accusés

Selon les données de la police, l'âge critique pour la participation à des actes criminels n'est pas le même chez les

garçons et les filles. Les filles âgées de 14 et 15 ans sont plus susceptibles d'être accusées, alors que les garçons accusés d'une infraction criminelle ont tendance à être âgés de 16 et 17 ans. Par ailleurs, alors que l'activité criminelle persiste chez les garçons à mesure qu'ils vieillissent, elle commence à diminuer vers l'âge de 16 ans chez les filles.

Les garçons forment la majorité (78 % en 1997) des jeunes impliqués dans des activités criminelles, bien que l'écart entre les sexes ait diminué au cours des 10 dernières années.

TSC Les victimes d'actes de violence commis par des jeunes sont habituellement des jeunes

Lorsqu'un jeune commet un acte de violence, celui-ci est le plus souvent dirigé contre d'autres jeunes — en particulier des hommes. En 1997, plus de la moitié (56 %) des victimes des actes de violence perpétrés par des jeunes étaient d'autres jeunes, 34 % étaient des adultes et les 10 % restants étaient des enfants de moins de 12 ans. Environ 62 % des victimes étaient de sexe masculin, les garçons âgés de 12 à 17 ans représentant 36 % de toutes les victimes.

La plupart des victimes des crimes de violence commis par des jeunes connaissent leur assaillant. Les données recueillies en 1997 auprès des services policiers indiquent en effet que 74 % des victimes connaissaient leur assaillant; dans la majorité des cas (57 %), l'accusé était une connaissance, alors que dans 13 % des cas il s'agissait d'un membre de la famille et dans 4 % des cas, d'un ami ou d'une amie proche de la victime. Les voies de fait simples sont les crimes les plus souvent commis, autant contre les hommes que contre les femmes. Les voies de fait graves et les vols qualifiés sont les deuxième et troisième types de crimes de violence les plus souvent perpétrés contre les victimes de sexe masculin, alors que les femmes ont tendance à être victimes d'agression sexuelle et de voies de fait graves.

La grande majorité des victimes des crimes de violence commis par des jeunes ne subissent pas de blessures physiques graves. En 1997, 49 % des victimes ont déclaré n'avoir subi aucune blessure et environ 47 % ont subi des blessures mineures qui n'ont pas nécessité de soins médicaux.

Environ 5 % des victimes ont subi des blessures graves nécessitant des soins médicaux et 0,1 % sont décédées.

La plupart des crimes de violence perpétrés par des jeunes se produisent dans un lieu public, par exemple sur un terrain de stationnement ou dans le réseau de transport en commun. En 1997, 35 % des victimes ont été agressées dans un lieu public, 26 % dans une résidence privée, 22 % à l'école et 17 % dans des endroits commerciaux ou des établissements publics. Le lieu de l'agression varie selon le type d'infraction. Ainsi, la maison a tendance à être le lieu prédominant des agressions sexuelles et des homicides, alors que les lieux publics sont le plus souvent la scène des vols qualifiés, des voies de fait graves et des voies de fait simples.

Infractions	Victimes		
	Total	Femmes %	Hommes
Voies de fait simples	53	57	51
Voies de fait graves	18	13	21
Vol qualifié	14	8	17
Agression sexuelle	8	16	3
Homicide	0,1	0,1	0,1
Autres*	7	6	8

Nota : Exclut 21 victimes (0,2 %) dont le sexe est inconnu.

* Inclut tous les autres crimes de violence.

Source : Statistique Canada, Programme révisé de déclaration uniforme de la criminalité de 1997.

En 1987, 84 % des jeunes accusés étaient des garçons. De 1987 à 1997, le taux global d'accusations a diminué de 7 % chez les garçons, alors qu'il a augmenté de 38 % chez les filles. Dans le cas des crimes avec violence, les taux ont augmenté à la fois chez les garçons et les filles, quoique beaucoup plus rapidement chez ces dernières, soit respectivement de 85 % et 179 % au cours de la dernière décennie. En 1997, le taux réel de filles accusées de crimes de violence (47 pour 10 000) demeurait cependant nettement inférieur au taux enregistré chez les garçons (133 pour 10 000).

Garçons et filles tendent à être impliqués dans des infractions similaires. Les trois infractions les plus répandues chez les jeunes hommes sont le vol de moins de 5 000 \$, l'introduction par effraction et les voies de fait simples. Chez les jeunes femmes, le vol d'une valeur de moins de 5 000 \$ vient en tête, suivi des voies de fait simples et du défaut de comparaître en justice.

Les récidivistes représentent plus de 4 causes portées devant les tribunaux de la jeunesse sur 10

En 1996-1997, plus de 40 % des causes portées devant les tribunaux de la jeunesse impliquaient des récidivistes (des jeunes déjà condamnés), dont 21 % avaient une condamnation antérieure, 10 % en comptaient deux et 11 % en avaient trois et plus. Une étude antérieure sur le récidivisme, menée en 1993-1994, avait donné des résultats très similaires, ce qui laisse entendre que les récidivistes représentent une proportion substantielle des jeunes qui ont des démêlés avec la justice, cette situation ayant peu changé au cours des dernières années.

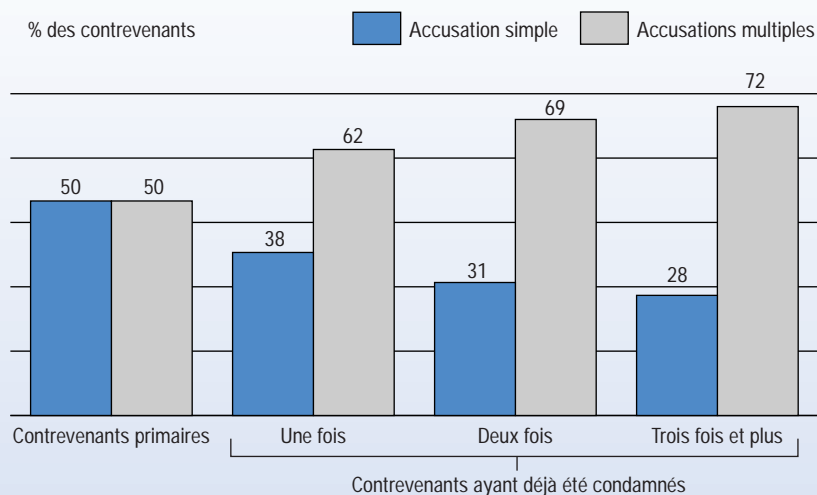
Tout comme les contrevenants accusés une première fois, les récidivistes sont surtout accusés de crimes contre les biens (59 %). Les récidivistes sont toutefois plus susceptibles d'être impliqués dans des infractions plus graves; à titre d'exemple, le recel représente 17 % de toutes les infractions commises contre les biens par des récidivistes, comparativement à 12 % pour les contrevenants primaires. Inversement, le crime le moins grave, soit le vol d'une valeur de moins de 5 000 \$, représente 31 % des crimes contre les biens perpétrés par des récidivistes, contre 35 % pour les contrevenants primaires. On observe les mêmes variations dans le cas des infractions avec violence.

Les récidivistes sont également proportionnellement plus nombreux à être accusés d'infractions multiples. On suppose que les jeunes qui font face à de multiples accusations par cause sont plus actifs sur le plan de la criminalité que ceux contre lesquels ne pèse qu'une seule accusation. En 1996-1997, la moitié des contrevenants primaires ont été accusés d'infractions multiples, comparativement à 62 % des contrevenants ayant une condamnation antérieure, à 69 % de ceux en ayant deux et à 72 % de ceux en ayant trois et plus. Les jeunes hommes sont plus nombreux à récidiver que les jeunes femmes, les proportions étant de 43 % contre 32 %.

La personnalité et la société influent toutes deux sur la criminalité juvénile

La plupart des spécialistes s'entendent pour dire que le risque d'être impliqué dans des activités criminelles dépend à la fois de facteurs personnels et sociaux. La prédisposition biologique ou génétique, l'alcoolisme et la consommation de drogues, les maladies mentales, la structure familiale, le faible revenu, l'abandon scolaire et le chômage ne sont que quelques-uns des facteurs associés à la participation des jeunes à la criminalité. La majorité des répondants à un récent sondage d'opinion publique ont cité les mauvaises pratiques parentales et l'éclatement de la famille comme facteurs les plus importants prédisposant à la criminalité, suivis de la consommation de drogues, de la clémence du système judiciaire, de la pauvreté, de l'absence de valeurs morales, du chômage, de la violence à la télévision et du manque de discipline à l'école⁴.

TSC Les accusations multiples sont surtout répandues chez les récidivistes



Nota : Exclut les données de la Nouvelle-Écosse et les infractions postérieures à la décision.
Source : Statistique Canada, Enquête auprès des tribunaux de la jeunesse de 1996-1997.

4. Environics Research Group, *Focus Canada Environics 1998-1*, Ottawa, Environics, 1998.

Les difficultés économiques, combinées à une situation familiale difficile, sont souvent invoquées pour expliquer la délinquance. Les enfants qui vivent dans des ménages à faible revenu peuvent se retrouver dans des logements de piètre qualité, eux-mêmes situés dans des quartiers provisoires et délabrés. La frustration des parents peut mener à la consommation excessive d'alcool ou de drogues et à la violence dans la maison⁵, une situation qui risque ensuite d'amener les enfants à s'associer à un groupe de délinquants de leur âge et peut-être aussi à s'adonner à des activités criminelles. De fait, selon l'Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes (ELNEJ), les enfants vivant dans des ménages à faible revenu sont exposés à des comportements agressifs physiques et indirects, susceptibles de persister de la petite enfance jusqu'à l'adolescence⁶.

En 1996, plus de 20 % des enfants de moins de 18 ans (1,5 million) vivaient dans une famille à faible revenu et environ 17 % des enfants vivaient dans une famille monoparentale. Or, comme bon nombre des familles monoparentales sont également défavorisées sur le plan économique, les enfants qui grandissent dans ces ménages peuvent être particulièrement vulnérables. Les conclusions de l'ELNEJ laissent sous-entendre que les enfants de familles monoparentales risquent davantage de présenter des problèmes de comportement et de souffrir de problèmes émotifs, scolaires et sociaux que ceux vivant dans des familles biparentales⁷. Cependant, les données de cette étude indiquent également que les bonnes pratiques parentales font contrepois à l'effet du faible revenu et à l'influence négative des pairs⁸.

Les liens sociaux peuvent aider à prévenir les comportements criminels

On cherche souvent à expliquer la délinquance par l'absence de liens solides à la société. Les personnes qui créent

de tels liens ont tendance à manifester un attachement profond aux autres personnes qui suivent les règles de la société et qui prennent part aux activités professionnelles, éducatives et récréatives traditionnelles. Les liens qu'entretient un jeune avec ses parents, ses enseignants, les dirigeants de la collectivité et des pairs qui ont un comportement conforme aux règles de la société sont d'importantes sources de contrôle informel qui aident à surveiller les temps libres et qui découragent les comportements criminels⁹.

En l'absence de liens sociaux, les comportements criminels risquent rapidement de faire surface chez le jeune exposé à des normes et des croyances qui préconisent le non-respect des lois. Au sein de certains gangs, par exemple, la violence et les autres comportements criminels sont non seulement acceptables, mais attendus. La société en général peut elle aussi favoriser l'apprentissage de comportements violents comme réponse à la frustration ou comme moyen d'atteindre ses buts (en offrant, par exemple, un accès facile et une grande exposition à la violence à la télévision, au cinéma et dans les jeux vidéo¹⁰).

L'abandon scolaire associé à la criminalité chez les jeunes

L'absence d'attachement à l'école peut être associée à la criminalité chez les jeunes. Les élèves qui abandonnent l'école avant d'avoir obtenu leur diplôme le font pour diverses raisons, que ce soit par ennui, parce qu'ils estiment que les règles de l'école sont trop strictes, parce que les jeunes qu'ils fréquentent ne vont pas à l'école et accordent peu d'importance aux études ou encore, dans le cas de bon nombre d'adolescentes, parce qu'elles deviennent enceintes. Selon l'Enquête auprès des sortants de 1991, environ 184 000 jeunes, soit 16 % de tous les jeunes âgés de 18 à 20 ans, avaient abandonné l'école avant d'avoir terminé leurs études, et la grande majorité d'entre eux (160 000) n'avaient pas repris leurs études en 1995. Près de 40 % des sortants avaient moins de 17 ans au moment où ils ont quitté l'école et 32 % avaient au plus une 9^e année. Le taux d'abandon scolaire était par ailleurs nettement plus élevé chez les hommes (18 %) que chez les femmes (10 %).

Or, les jeunes qui abandonnent l'école sont plus susceptibles de s'adonner à des comportements à risque élevé associés aux activités criminelles. Par exemple, selon les résultats de l'Enquête auprès des sortants, la consommation régulière d'alcool était plus répandue chez les sortants que chez les diplômés (18 % contre 11 %), tout comme la

5. N. Trocme, D. McPhee, K. Kwan Tam et T. Hay, *Ontario incidence study of reported child abuse and neglect*, Toronto, Institut pour la prévention de l'enfance maltraitée, 1994; R.A. Thompson, « Social support and the prevention of child maltreatment », *Protecting Children from Abuse and Neglect: Foundations for a New National Strategy*, publié sous la direction de G.B. Meltion et F.D. Barry, New York, Guilford, 1994.

6. Richard E. Tremblay et coll., « Les enfants du Canada deviennent-ils plus agressifs à l'approche de l'adolescence? », *Grandir au Canada : Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes*, Développement des ressources humaines Canada et Statistique Canada, produit n° 89-550-MPF au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, 1996, n° 1.

7. Ibid.

8. Sarah Landy et Kwok Kwan Tam, « Les pratiques parentales influencent-elles bien le développement des enfants au Canada », *Grandir au Canada : Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes*, Développement des ressources humaines et Statistique Canada, produit n° 89-550-MPF au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, 1996, n° 1.

9. V. Sacco et L. Kennedy, *The Criminal Event*, Scarborough, Nelson Canada, 1994, p. 64.

10. A. Reiss et J. Roth, *Understanding and Preventing Violence*, publié sous la direction de J. Roth, Washington D.C., National Academy Press, 1993.

consommation de drogues douces et de médicaments sur ordonnance (30 % contre 16 %) ¹¹. Le taux de chômage est également plus élevé chez les sortants que chez les diplômés; en 1997, le taux de chômage chez les jeunes sans diplôme d'études secondaires était presque deux fois supérieur au taux enregistré chez les titulaires d'un diplôme d'études secondaires et trois fois supérieur à celui des diplômés universitaires.

Un taux de chômage plus élevé peut contribuer à la criminalité

Le chômage peut conduire à la criminalité lorsque les jeunes n'ont aucun moyen légitime de gagner leur vie. Le fait d'être en chômage réduit également la participation officielle à la vie communautaire et peut se traduire par une abondance de temps libre, ce qui en retour augmente les risques de participation à des activités criminelles ou illégales.

Depuis le début des années 90, il est devenu de plus en plus difficile pour les jeunes Canadiens de trouver un emploi. Bon nombre de travailleurs adultes s'accrochent à des emplois de premier échelon habituellement destinés aux jeunes. Privés de sécurité d'emploi ou d'ancienneté, les jeunes sont également les premières victimes des mises à pied qui surviennent au moment de la restructuration d'une entreprise. En 1997, le taux de chômage chez les jeunes de 15 à 19 ans (près de 22 %) était plus de deux fois supérieur au taux pour l'ensemble de la population. Les emplois d'été sont également difficiles à trouver, et cela peut avoir une incidence sur les perspectives d'emploi à la fin des études. Le pourcentage des 15 à 19 ans sans expérience de travail a plus que doublé durant les

10 dernières années, pour s'établir à 40 % en 1997.

Résumé

Le risque d'être impliqué dans des activités criminelles a été associé au fait de vivre au sein d'une famille monoparentale, à l'absence de réseaux sociaux adéquats, à l'appartenance à un gang, à l'abandon scolaire et au chômage. D'autres facteurs beaucoup plus difficiles à mesurer — comme la violence physique et sexuelle, la violence à la télévision et des pratiques parentales laissant à désirer — peuvent aussi accroître les risques d'activité criminelle. Dans bien des cas, le jeune qui a des démêlés avec la justice avait manifesté des signes avant-coureurs.

La proportion des jeunes accusés d'un crime a toutefois diminué au cours des six dernières années. En 1997, parmi les jeunes impliqués dans une activité criminelle, la plupart ont été accusés de vol d'une valeur de moins 5 000 \$. Bien que l'écart entre le taux de criminalité des garçons et des filles ait diminué au cours de la dernière décennie, les jeunes hommes âgés de 16 et 17 ans continuent de représenter la majorité des jeunes accusés.

• Le présent article est une adaptation de la publication *Un profil de la justice pour les jeunes au Canada*, produit n° 85-544-XPX au catalogue de Statistique Canada.



Kathryn Stevenson, Jennifer Tufts, Dianne Hendrick et Melanie Kowalski sont analystes au Centre canadien de la statistique juridique de Statistique Canada.

11. Voir aussi Nancy L. Galambos et Lauree C. Tilton-Weaver, « Comportement à risque multiple chez les adolescents et les jeunes adultes », *Rapports sur la santé*, vol. 10, n° 2, 1998, p. 9 à 20.



Vous désirez de plus amples renseignements sur Statistique Canada?

Communiquez avec notre
SERVICE NATIONAL DE RENSEIGNEMENTS
au **1 800 263-1136**

Pour commander des publications,
SERVICE NATIONAL DE COMMANDES : 1 800 267-6677
INTERNET : order@statcan.ca
SERVICE NATIONAL ATS : 1 800 363-7629

STATISTIQUE CANADA MET À VOTRE DISPOSITION SES NEUF CENTRES DE CONSULTATION RÉGIONAUX :

Terre-Neuve et Labrador, Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick et Île-du-Prince-Édouard
Halifax (N.-É.) : (902) 426-5331
Télécopieur : (902) 426-9538

Québec et Nunavut
Montréal (QC) : (514) 283-5725
Télécopieur : (514) 283-9350

Ontario
Toronto (Ont.) : (416) 973-6586
Télécopieur : (416) 973-7475

Manitoba
Winnipeg (Man.) : (204) 983-4020
Télécopieur : (204) 983-7543

Saskatchewan
Regina (Sask.) : (306) 780-5405
Télécopieur : (306) 780-5403

Alberta et Territoires du Nord-Ouest
Edmonton (Alb.) : (780) 495-3027
Télécopieur : (780) 495-5318

Sud de l'Alberta
Calgary (Alb.) : (403) 292-6717
Télécopieur : (403) 292-4958

Colombie-Britannique et Yukon
Vancouver (C.-B.) : (604) 666-3691
Télécopieur : (604) 666-4863

Région de la capitale nationale
(613) 951-8116
Télécopieur : (613) 951-0581

NORMES DE SERVICE AU PUBLIC

Afin de maintenir la qualité du service au public, Statistique Canada observe des normes établies en matière de produits et de services statistiques, de diffusion d'information statistique, de services à recouvrement des coûts et de services aux répondants. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec le centre de consultation régional de Statistique Canada le plus près de chez vous.

Vous déménagez?

N'oubliez pas de nous le faire savoir. Vous n'avez qu'à remplir et à nous retourner le bon d'abonnement se trouvant dans le présent numéro. S'il n'y est plus, veuillez faire parvenir les renseignements nécessaires (nom de l'abonné, ancienne adresse, nouvelle adresse, numéro de téléphone et numéro de référence du client) à :

Division des opérations et de l'intégration
Gestion de la circulation
Statistique Canada
120, avenue Parkdale
Ottawa (Ontario)
K1A 0T6



Veuillez nous aviser six semaines à l'avance pour éviter toute interruption de la livraison.